

## bridport & cie s.a.

### PRESENTATION DES FONDS PROPRES POUVANT ETRE PRIS EN COMPTE ET DES FONDS PROPRES REQUIS

<u>A) Fonds propres pouvant être pris en compte</u>	<b>31.12.2017</b>
	CHF '000
Fonds propres CET1	6'614
Fonds propres AT1	-
Fonds propres Tier 1 (CET1 + AT1)	6'614
Fonds propres T2	1'000
<b>Total des fonds propres pris en compte</b>	<b>7'614</b>

<u>B) Fonds propres nécessaires</u>	<b>31.12.2017</b>
	CHF '000
<b>Risques de crédit (Approche standard internationale AS-BRI)</b>	<b>885</b>
- dont risques de cours relatifs aux titres de participation dans le portefeuille de la banque	-
<b>Risques non liés à des contreparties</b>	<b>19</b>
<b>Risques de marché (Approche standard)</b>	<b>76</b>
- dont sur instruments de taux d'intérêt (risque de marché général et spécifique)	-
- dont sur titres de participation	-
- dont sur devises et métaux précieux	76
- dont sur matières premières	-
<b>Risques opérationnels (Approche de l'indicateur de base)</b>	<b>1'628</b>
<b>Exigences minimales du quart des coûts complets annuels</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres minimaux requis</b>	<b>2'608</b>

<u>C) Ratios de fonds propres (Selon Circ.-FINMA 2008/22, Annexe 2)</u>	
<b>Ratio CET1 (en % des positions pondérées par le risque)</b>	<b>20.3%</b>
<b>Ratio T1 (en % des positions pondérées par le risque)</b>	<b>20.3%</b>
<b>Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (en % des positions pondérées par le risque)</b>	<b>23.4%</b>
<b>Exigences en CET1 selon les dispositions transitoires de l'OFR (exigences minimales +volant de fonds propres + volant anticyclique) ainsi que le volant relatif aux établissements systémiques selon les prescriptions de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)</b>	<b>4.5%</b>
Dont volant de fonds propres selon l'OFR (en % des positions pondérées par le risque)	0
Dont volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	0
Dont volant relatif aux établissements systémiques selon les prescriptions de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	0
<b>CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants, après déduction des exigences en AT1 et AT2 qui sont couvertes par du CET1 (en % des positions pondérées par le risque)</b>	<b>16.8%</b>
Objectif du CET1 selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	7%
CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	16.8%
Objectif de fonds propres T1 selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	8.5%
T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	18.3%
Objectif de fons propres réglementaires selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	10.5%
Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	23.4%

<u>D) Ratio de Levier</u>	
Fonds propres de base, Tier 1	6'614
Exposition Globale	25'239
Ratio de levier	26.2%